



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 59867

Texte de la question

M. Robert Hue attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les problèmes de sécurité générale auxquels pourraient être confrontées les personnes sourdes en cas de catastrophes naturelles. Celles-ci étant le plus souvent annoncées par haut-parleur et radio, sans la présence d'un entendant, il n'existe aucun moyen de permettre aux personnes sourdes de recevoir le message de sécurité transmis à la population. Compte tenu de cette situation, le Mouvement des sourds de France propose la mise en place d'une antenne de vigilance permettant d'alerter la ou les personnes sourdes et d'un relais de communication adéquat au sein des différents services ouverts au public. Il lui demande son avis sur cette proposition et quelles mesures il entend prendre afin que, en cas de catastrophe naturelle, les personnes sourdes puissent, comme les autres, être prévenues.

Données clés

Auteur : [M. Robert Hue](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59867

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 avril 2001, page 2058